

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2017-0023 DD/SG du 18 mai 2017 du directeur de la Haute Autorité de santé  
portant délégation de signature au chef du service ressources humaines**

NOR : HASX1730285S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R.161-87 du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision n° 2017-0049 DP/SG du 17 mai 2017 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à M. Matthieu Lallot, chef du service ressources humaines, pour signer, en mon nom, tout acte relatif à l'engagement et à la gestion du personnel, à l'exception des licenciements.

#### Article 2

La présente décision prend effet le 18 mai 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 mai 2017.

*Le directeur,*  
D. MAIGNE